

**Journée d'action
interprofessionnelle
Les salariés mobilisés pour
exiger une autre répartition
des richesses**

Les études de genre, la recherche et l'éducation : la bonne rencontre

Ce jeudi 6 février 2014, plus de 150 initiatives organisées à l'initiative de la CGT, à travers toute la France, ont permis à des dizaines de milliers d'hommes et des femmes de réclamer une autre répartition des richesses.

Des milliers de tracts distribués aux portes des entreprises et dans les lieux publics, des conférences de presse, des opérations filtres aux péages des autoroutes, des arrêts de travail, des assemblées générales, des rassemblements et délégations devant les chambres patronales, les préfectures et les sièges d'entreprises ont démontré la capacité des salariés à faire irruption sur la scène sociale pour prendre leur destin en mains.

Cette première journée d'action interprofessionnelle de l'année 2014, à l'initiative de la CGT, confirme que les salariés sont disponibles à l'action collective sous des formes correspondant à la diversité des réalités du monde du travail. Solidaires dans l'entreprise et rassemblés dans la rue pour porter leurs exigences de progrès social, ils ont dit leur volonté de mettre un coup d'arrêt à la spirale de la fatalité et du repli sur soi.

Alors que les directions d'entreprises exercent une pression infernale pour réduire le coût du travail et que le gouvernement ne répond en rien aux aspirations sociales en renouvelant de nouvelles faveurs au patronat, cette journée démontre que la volonté des salariés à voir les politiques économiques et sociales changer grandit.

Dans les localités où des luttes unitaires sont engagées, on a pu constater avec intérêt la participation d'autres organisations syndicales. Cela indique que ce sont bien les réalités du travail autour de l'emploi, des salaires et de l'avenir de l'entreprise, qui contribuent à rassembler les salariés.

Au même moment où un sondage national rappelle que la préoccupation numéro un des français est la peur de perdre son emploi et qu'ils exigent un salaire minimum à 1500 € par mois, le gouvernement et le patronat ne peuvent rester sourd.

Considérant cette journée comme un tournant, la CGT et ses organisations l'analyseront et débattront des suites à lui donner lors d'un Comité Confédéral National (CCN), les 11 et 12 février 2014.

Montreuil, le 6 février 2014

Des enseignantes et des enseignants de la maternelle à l'Université, des chercheuses et des chercheurs, des étudiantes et des étudiants réagissent et appellent au soutien de toutes et tous.

Cette pétition est ouverte à toutes et à tous.

Depuis quelques jours, les élèves et les parents d'élèves sont harcelés de mails et de SMS provenant d'associations extrémistes qui propagent la rumeur selon laquelle, parce que « le genre » est introduit dans les programmes scolaires, leurs enfants seraient en danger à l'école. Non seulement cette manœuvre de déstabilisation des parents est révoltante (les enfants ont été privés d'école), mais, de plus, cette rumeur est totalement mensongère. Depuis plusieurs jours également, les propos les plus extrémistes circulent, dans les rues ou sur les réseaux sociaux, réveillant les haines envers les homosexuels, les juifs, les féministes, les professeurs des écoles appliquant l'ABCD de l'égalité, les chercheurs en études sur le genre, tous présentés comme des ennemis de la société.

Face à ces propos dangereux, face aux risques de dérives extrémistes, nous, enseignant-e-s, étudiant-e-s, chercheur-e-s, souhaitons prendre la parole, rappeler la réalité des pratiques éducatives et scientifiques d'aujourd'hui, et appeler au soutien de nos concitoyens et concitoyennes, de toutes les régions de France, de toutes les origines, de toutes les cultures.

NON, les enfants ne sont pas en danger. Non, il n'y aura pas de projection de films « sexuels » à

l'école, et les garçons ne seront pas transformés en filles (ni inversement).

NON, la prétendue « théorie du genre » n'existe pas, mais, oui, **les études de genre existent.** Le genre est simplement un concept pour penser des réalités objectives. On n'est pas homme ou femme de la même manière au Moyen-Âge et aujourd'hui. On n'est pas homme ou femme de la même manière en Afrique, en Asie, dans le monde arabe, en Suède, en France ou en Italie. On n'est pas homme ou femme de la même manière selon qu'on est cadre ou ouvrier. **Le genre est un outil que les scientifiques utilisent pour penser et analyser ces différences.**

OUI, les programmes scolaires invitent à réfléchir sur les stéréotypes de sexe, car l'école, le collège, le lycée sont les lieux où les enseignants promeuvent l'égalité et la tolérance, où les enfants apprennent le respect des différences (culturelles, sexuelles, religieuses). « *Vati liest die Zeitung im Wohnzimmer. Mutti ist in der Küche.* » (Papa lit le journal au salon. Maman est à la cuisine). Voilà comment des élèves de collège apprenaient l'allemand, à travers les aventures de Rolf et Gisela, dans les années 1980. Réfléchir sur le genre, c'est réfléchir sur les effets de ce type de messages.

OUI, l'école est le lieu où l'on permet à chacun, par les cours de français, d'histoire, de SVT, d'éducation civique, d'éducation physique, de réfléchir sur les conséquences néfastes des idées reçues et d'interroger certains préjugés, ceux qui ont fait que pendant des siècles un protestant ne se mariait pas avec une catholique, ceux qui font que l'on insulte encore aujourd'hui une ministre à cause de

sa couleur de peau, ceux qui font que des petits garçons sont malmenés au cri de « pédés » dans la cour de l'école, ceux qui font que Matteo n'osera jamais dire qu'il est élevé et aimé par deux mamans, ceux qui font qu'Alice veut mourir car on la traite de garçon manqué, ceux qui créent la haine et la discorde. Oui, l'école est le lieu où l'on permet aux élèves de se demander pourquoi les princesses ne pourraient pas aussi sauver les princes.

Les études de genre recouvrent **un champ scientifique soutenu par le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et le CNRS,** et elles ont des utilités nombreuses dans l'éducation et la lutte contre les discriminations : ces études et ces travaux existent à l'université depuis longtemps. Nombreuses sont les académies à organiser des journées de formation sur ces thèmes ; nombreuses sont les universités à offrir des cours intégrant le genre : en sociologie, en sciences de l'éducation, en anthropologie, en biologie, en sciences économiques, en philosophie, en histoire, en littérature, etc. Des séances de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes font partie du parcours de formation des enseignants du primaire et du secondaire.

En permettant aux élèves de constater la diversité des familles actuelles, en montrant que, selon les lieux et les époques, les rôles des hommes et des femmes ont varié et que l'amour a des formes multiples, les chercheurs, les enseignants et les professeurs des écoles offrent aux enfants, citoyens et citoyennes de demain, la liberté de construire un monde plus égalitaire et plus harmonieux.

Pour signer en ligne :

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2014N45876>

L'ensemble des agents de la Fonction publique (titulaires et non-titulaires), dans les trois versants (État, Territoriale et Hospitalière) sont appelés à s'exprimer le 4 décembre 2014.

A ce jour, les détails sur l'organisation des élections ne sont pas connus.



La mise en faillite des universités s'accompagne de régressions antidémocratiques

Le congrès de l'union nationale FERC Sup CGT, réuni à Angers du 27 au 31 janvier 2014, a pris connaissance du projet de réforme du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Ce projet de réforme qui associe les deux directions de l'enseignement supérieur (DGESIP) et de la recherche (DGRI) dans une administration conjointe du nouveau CNESER, met en œuvre la fusion du CNESER et du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) prévue par la loi LRU-Fioraso du 22 juillet 2013.

Cette réforme élimine une instance où le rapport de la science à la société était scruté par des représentants des acteurs et des partenaires de la recherche, le CSRT. À l'occasion de l'absorption de ce dernier qui perd ses prérogatives propres, celles du CNESER vont être considérablement affaiblies. Son rôle et ses attributions vont être affectées et les représentants des personnels ne pourront plus y exprimer avec la même force leur avis sur les projets du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les organismes de recherche nationaux (EPST) seront désormais représentés au CNESER. Cela prépare leur absorption dans les Communautés d'universités et d'établissements (CUE), elles-mêmes assujetties à la régionalisation forcée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à la spécialisation thématique qui en découle.

Dans cette perspective, les instances nationales sont perçues par les présidences d'université comme un frein à l'exercice de leurs pouvoirs.

Après avoir :

- éliminé le scrutin proportionnel direct des conseils d'administration d'université au profit d'un scrutin majoritaire (loi LRU-Pécresse), puis modifié les modalités d'élection des présidents en réduisant la représentation des élus au profit de «personnalités extérieures» qui participent désormais à cette élection (loi LRU-Fioraso),
- précarisé les emplois des personnels pour mieux les exploiter et les soumettre,
- imposé des distributions de primes clientélistes dont les présidences d'université sont les premières bénéficiaires,
- supprimé les Commissions de spécialistes élues dans chaque discipline pour le recrutement des enseignants-chercheurs au profit de comités nommés et sous tutelle,

- imposé un très manipulable contrôle de carrière des enseignants-chercheurs destiné à «moduler» à la baisse l'activité de recherche scientifique, pour compenser le désengagement financier de l'État dans l'enseignement,
- tenté de faire supprimer la procédure de qualification relevant du Conseil National des Universités, seule instance nationale encore largement élue (aux 2/3) au scrutin proportionnel direct,
- accepté depuis plus d'une année le blocage du CNESER-Disciplinaire, seule instance élue capable d'annuler des décisions disciplinaires prises à l'initiative des présidences d'établissements à l'encontre des enseignants-chercheurs et des usagers,
- ouvert la possibilité d'introduire le choix d'un scrutin indirect pour la désignation des représentants des personnels et usagers dans les conseils académiques des communautés d'universités et d'établissements (CUE),

le ministère, au sein duquel on ne compte plus les anciens membres de la Conférence des présidents d'université (CPU), envisage de substituer au scrutin proportionnel direct de listes pour l'élection nationale du CNESER, un système de «grands électeurs» issus des nouveaux conseils centraux des universités (ou des Communautés d'universités et d'établissements).

Deux dispositifs cumulatifs vont donc permettre de former le nouveau CNESER :

1. Le scrutin majoritaire dont seraient issus ces «grands électeurs» élimine la diversité des opinions et des intérêts des salariés et usagers.
2. La désignation à deux niveaux, telle l'élection du Sénat, favorise les notables et les conservateurs en supprimant les points de vue les plus critiques vis à vis des pouvoirs en place.

Ces deux dispositifs renforcent leurs effets respectifs dans une dynamique exacerbée en faveur d'un «syndicalisme d'accompagnement» en lieu et place d'un syndicalisme de transformation sociale. Bien loin du «grand parlement» de l'enseignement supérieur et de la recherche promis lors de la campagne électorale de 2012, c'est aux antipodes que se situera le modèle de la nouvelle instance plus proche du «Sénat conservateur» créé sous la constitution de l'an VIII ou d'un simple «think tank» au service du ministère.

La réforme du CNESER a donc pour but de le vider de sa substance et de renforcer encore plus le pouvoir des présidences d'université.

Elle s'accompagne d'un projet de protocole soumis par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux organisations syndicales pour encadrer le « dialogue social » pour l'année 2014. Ce projet place la CPU comme l'interlocuteur privilégié des syndicats, en lieu et place du ministère, et fixe un planning de discussions sur des thèmes choisis de manière unilatérale par le ministère et la CPU. Cette dernière, qui a largement inspiré la loi LRU-Pécresse et la loi LRUFioraso, est ainsi érigée en organisation professionnelle patronale.

L'État confirme son désengagement de l'administration du Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche et attaque à nouveau la démocratie universitaire.

Le congrès de l'Union nationale FERC Sup CGT des syndicats d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche considère que le ministère reste son seul interlocuteur et demande que la démocratie et les principes de collégialité soient restaurés dans les établissements.

La FERC Sup CGT exige tant pour les conseils et comités d'établissements que pour les conseils et comités nationaux :

- Le rétablissement du mode de scrutin proportionnel direct sur listes dans toutes les instances de l'enseignement supérieur et de la recherche, locales et nationales, seule modalité offrant des garanties pour le pluralisme des points de vue et contre les emprises clientélistes.
- Le renforcement des instances délibératives élues comme dispositif essentiel de contrôle, de transparence et de rationalisation des choix des politiques publiques dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- L'accroissement des moyens matériels de travail de ces instances élues, notamment pour l'examen des décisions budgétaires et juridiques.

Congrès de l'Union nationale FERC Sup CGT réuni à Angers du 27 au 31 janvier 2014

Appel national Uni-e-s contre l'extrême droite

La journée de travail du 29 janvier, sous forme de huit ateliers autour de thématiques diverses, a réuni plus de 600 syndicalistes. Cette initiative nationale inédite s'est conclue par un meeting avec l'expression des premiers responsables. Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl lancent un appel national pour faire face à l'extrême-droite.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courants d'extrême droite, où la France n'est pas épargnée comme en témoignent les mobilisations réactionnaires qui se développent, nos organisations restent déterminées à combattre les idées, les propos et les pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

C'est notamment parce que la montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front national, impacte de plus en plus le monde du travail et l'ensemble de la société que le mouvement syndical est concerné et doit prendre ses responsabilités. Nous savons que l'absence d'alternatives à la crise, l'aggravation de la situation sociale subies par les travailleurs de toutes origines, du privé comme du public, mais aussi par les chômeurs, les jeunes et les retraités fournissent un terrain exploité par l'extrême droite.

Nos organisations syndicales s'engagent à lutter contre l'imposture sociale de l'extrême droite. Nous décidons d'une campagne de longue durée marquée par des initiatives larges communes dans les entreprises, les administrations, les services publics et les universités, appuyée sur un travail concret de terrain. Nous décidons d'agir ensemble dans la durée et de nous doter d'outils et de moyens permanents pour faire face à l'extrême droite. D'ores et déjà, dans les semaines qui viennent, des initiatives unitaires s'organisent dans plusieurs régions.

Notre travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme », signé en mars 2011.

Nos organisations, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl, appellent toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, à nous retrouver pour poursuivre cet engagement.



Compte rendu CGT du comité technique du 21 janvier

Réorganisation du service DGS

Présentation du DGS :

C'est la suite logique d'ORIGAMU, cette réorganisation leur a semblé importante et opportune. Le temps passé en réunion est très considérable, beaucoup de parapheurs, et très forte sollicitation directe. La nouvelle organisation vit à être plus solide, fluide et cohérente avec l'organisation politique et administrative, avec un but de décentralisation du fonctionnement de l'université. L'incidence sur les personnels présents dans les services concernés est considérée comme nulle.

La CGT souligne plusieurs faits et questions :

Avant la fusion, il y avait 3 DGS, nous sommes passés à un DGS, puis maintenant, de nouveaux 3 DGS (un principal et deux adjoints), il aurait pu y avoir dès le début cette structure. Les 3 DGS Adjoints sont originaires de l'ex-université de la méditerranée.

Le président explique que le DGS de Provence est parti de l'université 6 mois avant la fusion, et que le DGS de Cézanne était parti en retraite. Il affirme ne pas avoir tenu compte de l'origine universitaire des deux personnels concernés.

Quoiqu'en dise le président sur les intentions, de fait, il y a un peu plus de prédominance de l'ancienne université de la Méditerranée. Quant à la «décentralisation» que cela provoque selon la présidence, nous y voyons au contraire un centralisme renforcé (on multiplie par 3 les capacités du

DGS à contrôler toutes les activités de l'université).

Le président et la DGSA considèrent que la page ORIGAMU est presque terminée, que le travail restant n'est qu'un suivi de mise en place, et donc que Mme Escalier sera en mesure de faire un cumul des tâches.

La CGT demande quelles sont les primes (et NBI) affectées à ces nouvelles fonctions. La direction nous fait nous reporter aux textes en vigueur concernant la PFR des administrateurs. Pour la NBI, de 50 points pour les administrateurs, elle ne change pas, vu qu'ils la touchaient déjà.

Votes :

8 pour (3 UNSA, 2 FSU, 1 CFDT, 1 FO, 1 autonome)
2 abstentions (CGT)

Questions diverses :

Au titre des questions diverses nous intervenons sur l'organisation des services à l'UFR ALLSH pose des problèmes aux personnels enseignants et BIATSS de cette composante. Au point que des assemblées générales se sont tenues à ce sujet. Les revendications votées en assemblée générale demandent la suspension de cette réorganisation, le temps d'entamer un travail de réflexion avec les personnels sur la structure LSH la plus adaptée pour un enseignement de qualité. Nous demandons que soient suivies d'effet ces revendications. Nous demandons aussi des précisions quant au positionnement de la direction de

l'université face à cette réorganisation en LSH.

Le président dit avoir suivi le sujet ALLSH de près, il a reçu des collègues et personnels avant les vacances. A vu les directeurs de département, va bientôt rencontrer les directeurs de pôle. Il y a une UFR avec des personnes élues (conseil de gestion direction de l'UFR), c'est aux instances élues de s'occuper de ce dossier, tout en restant informé. Le président estime qu'une assemblée générale de 60 personnes n'est pas suffisamment représentative face à une UFR élue. Il sera attentif et rencontrera tous les personnels qui le souhaitent. Des personnels membres des GT ALLSH viennent le voir ou lui écrivent et demandent à ce qu'on les laisse travailler.

Commentaire CGT :

Aux vues des réponses apportées, nous remarquons, que les revendications des personnels n'ont pas été entendues, à savoir l'arrêt d'ORIGAMU le temps que l'assemblée générale dégage ses propositions en matière d'organisation de l'UFR, de manière démocratique. Car ORIGAMU a un impact direct sur cette organisation.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):

Corps :

Grade :

Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66

